



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

Envoyé en préfecture le 19/05/2020

Reçu en préfecture le 19/05/2020

Affiché le

SLOW

ID : 029-242900702-20200518-A_2020_05_26-AR

EXTRAIT DU REGISTRE des Arrêtés du Président

N° Acte : A-2020-05-26	Classification : 7.5 Subventions
Objet : Subvention 2020 : Quimper Cornouaille Développement	

DECISION DU PRESIDENT au titre de l'ordonnance du 1er avril 2020

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu la Loi 2020-290 du 23 mars 2020 relative à la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire,
Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 et notamment le II de son article I visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid19,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 23 avril 2020 en visioconférence et présentiel,

ARRETE

Article 1 :

La CCPBS est sollicitée par l'association Quimper Cornouaille Développement pour le fonctionnement 2020. La demande pour 2020 est de 115 695 €, soit 3 € par habitant sur la base de 38 565 habitants (Insee 2019) (montant 2019 attribué : 116 064 €).

QCD est une association loi 1901 à laquelle les EPCI de Cornouaille, du Cap Sizun à Concarneau, adhèrent. Le programme d'actions pour 2020 est structuré autour de 5 axes : promotion et soutien à l'attractivité, promotion de la Destination touristique Quimper-Cornouaille, suivi des opérations en urbanisme et aménagement, accompagnement et conseils liés à la rénovation énergétique des logements, gestion du contrat de partenariat Europe-Bretagne-Pays de Cornouaille.

Ses quatre domaines d'intervention sont :

- Le développement économique et l'accompagnement des filières stratégiques (filière lalys, Destination, recherche en lien avec la mer, innovation)
- Le marketing territorial et l'aménagement du territoire (attractivité, conseil aux SCOT, PLU, interSCOT, veille sur mobilité, emploi, habitat, foncier...)
- La transition énergétique et numérique (Tynéo, Espace EI)
- Appui financier aux projets cornouillais (gestion contrats de partenariat, fonds européens, CUP)

Les actions suivantes sont notamment engagées pour le compte de la CCPBS en 2019-2020 : révision du plan local de l'habitat (PLH), élaboration du schéma des espaces économiques (SEE).

Article 2 :

Le Président accorde au titre de l'année 2020 une subvention de 115 695 € au bénéfice de l'association Quimper Cornouaille Développement, et approuve la convention de partenariat annexée au présent arrêté.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du Finistère et à Monsieur le receveur de la Communauté de Communes ; elle sera transcrite au registre des arrêtés de la Communauté de Communes.

Cette décision est rendue exécutoire par
- la transmission en Préfecture du Finistère
- l'information à l'ensemble des élus du Conseil communautaire
- la mise en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes

Le Président
Certifie sous sa responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet
D'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal administratif dans un délai de deux mois
A compter de la présente notification

A PONT-L'ABBE, le 18 mai 2020

Le Président,
Raynald TANTER

